

InfosConseils



Les PRECONISATIONS de vos URPS pour les professionnels impliqués dans une CPTS Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

N°3 – Ja

– Janvier 2022

Comment définir & suivre les INDICATEURS d'un projet de CPTS ?



Pourquoi fixer dans votre projet des indicateurs de suivi ?

Dans chaque contrat ACI – Accord Conventionnel Interprofessionnel - sont fixés des indicateurs d'actions et de résultats pour le suivi et le financement variable de chaque mission déployée par la communauté professionnelle.

Ces indicateurs doivent valoriser l'intensité des moyens mis en œuvre par la CPTS et mesurer l'impact des actions de la communauté sur le territoire.

Le contrat doit ainsi déterminer :

- Les indicateurs retenus pour le suivi des missions ;
- Les indicateurs pris en compte dans le calcul du financement variable alloué à la communauté professionnelle, mesurant les effets des actions relevant du champ de responsabilité de la CPTS.

Il est nécessaire de définir des indicateurs qui rendent VISIBLES les résultats des actions de la CPTS pour la population et pour les professionnels :

- Adapter des indicateurs et objectifs aux spécificités du territoire et de la population
- Produire des indicateurs de résultats dès la 2^{ème} année pour espérer pérenniser le projet au-delà des trois ans en prouvant ses effets positifs sur les parcours de soins des patients;
- Utiliser au moins un indicateur par action inscrite dans le projet de CPTS;
- Tenir une réunion de suivi des indicateurs deux fois par an ;
- Choisir ses propres indicateurs adaptés à votre projet et à la réalité du territoire, même si les tutelles ont décidé d'indicateurs communs à toutes les CPTS de la région;



Conseil N°1



Construire des indicateurs simples et rapides à collecter.

Conseil N°2



Soyez réaliste et prudent!

Pensez à poser des indicateurs de moyens et dont la progression correspond à la situation REELLE du territoire.

Comment élaborer des indicateurs de suivi?



Les indicateurs et objectifs prévus au contrat doivent être choisis et définis conjointement entre les 3 parties signataires. Ils pourront être adaptés annuellement à la réalité du territoire dans le cadre de négociations avec l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé.

INDICATEUR AVEC UN POTENTIEL DE PROGRESSION

Tout au long du contrat, dans le cas où l'objectif fixé dans le contrat le permet.



INDICATEUR MESURABLE

Il est primordial de s'assurer des moyens de mesure de l'indicateur retenu puisque ce dernier sera évalué régulièrement.



INDICATEUR EN LIEN DIRECT AVEC LES MISSIONS

Ils doivent traduire les thématiques retenues dans le projet de santé

Les modalités et le calendrier d'évolution de l'amélioration du service rendu seront définis dans le contrat signé avec le promoteur du projet de santé. Il existe plusieurs types d'indicateurs :



MOYEN : pour relever les actions mises en place permettant la réalisation de l'objectif

RESULTAT: pour mesurer l'impact de l'action

- QUANTITATIFS : ils portent sur des éléments qui peuvent être chiffrés.
- QUALITATIFS: ils décrivent, apprécient et constatent un résultat ou une situation.

La détermination des taux d'atteinte des indicateurs doit tenir compte de la MONTEE EN CHARGE des actions.

Cela peut se traduire par :

- Une <u>valorisation</u> des moyens mis en œuvre plus importante au début de la mise en œuvre de la mission et une valorisation des résultats plus soutenue une fois la mission complètement déployée;
- Une incitation à la <u>progression</u> afin de valoriser chaque année les efforts progressifs fournis.



Témoignages

Les professionnels vous parlent de leurs vécus dans la construction de leur projet de santé et dans les phases de négociation avec les tutelles :



« Il est important de définir les indicateurs dès le stade de construction du projet de santé - à travers les fiches action : la REFLEXION MURIE ET PERMETTRA UNE APPROCHE ARGUMENTEE ET ECLAIREE des porteurs du projet lors de la signature du contrat »



« Ne mettez pas que des indicateurs de résultats : avant d'avoir des résultats IL FAUT POSER ET CONSTRUIRE!
Proposer des indicateurs de moyens et une progression réaliste. Tout mener de front est impossible, il faut PRIORISER LES OBJECTIFS. » Théo & Carole



« Ne choisissez pas un trop grand nombre d'indicateurs au risque de mettre en difficulté les équipes et de faire apparaitre le projet de santé comme celui de **TECHNOCRATE**! » Laure-Elia



« Nous avons été **PRUDENT** pour la définition des indicateurs : ils doivent être mesurables mais ils doivent aussi être **RAISONNABLES POUR POUVOIR LES ATTEINDRE** ! Un bon exemple c'est l'accès au médecin traitant : l'indicateur doit tenir compte de l'évolution démographique des professionnels* (retraite, déménagement, arrêt d'activité...) ou de l'évolution du nombre d'habitant sur le territoire. »



Arthur & Pauline

« Proposer trop d'indicateur c'est CHRONOPHAGE, proposer des indicateurs qui ne sont pas jouables c'est CONTRE-PRODUCTIF avec un impact financier DECOURAGEANT. » Jenna & Marion

* C'est d'ailleurs la logique posée par l'avenant ACI 2022 : « Le contrat peut définir des objectifs différenciés pour chaque année du contrat notamment lorsque la diminution du nombre de médecins du territoire, dans l'année considérée, a un impact significatif sur les résultats des indicateurs des actions visant à faciliter l'accès à un médecin traitant. »



Accompagnement PERSONNALISÉ proposé par le GUICHET CPTS pour vous aider à DEFINIR DES INDICATEURS :

- Aide à l'élaboration d'indicateurs correspondant à vos ambitions
- Partage de retour d'expérience sur les projets de santé déjà existants
- Participation avec les professionnels de santé de la CPTS aux réunions tripartites organisées avec l'ARS et l'Assurance Maladie
- Conseils pour la négociation de l'ACI

Cas pratiques : exemples d'indicateurs utilisés

Mission 1

Amélioration de l'accès aux soins



- Progression de la patientèle avec médecin traitant;
- Réduction du pourcentage de patients sans médecin traitant pour les patients en ALD, ou âgés de plus de 70 ans, ou couverts par la CSS...
- Elaboration de plan d'action: informer les médecins, recenser ceux qui sont susceptibles de recevoir des nouveaux patients, inciter à développer leur patientèle, communiquer auprès des patients...
- Pourcentage de médecins proposant d'accueillir de nouveaux patients;
- Taux de passages aux urgences générales, pédiatriques et de gynécologie-obstétrique non suivis d'hospitalisation;
- Création d'un numéro d'accueil pour le traitement et l'orientation des Soins-Non-Programmés;
- Part des admissions directes en hospitalisation adressées par un professionnel de santé de ville :
- Nombre de consultations enregistrées dans le cadre de l'organisation de traitement et d'orientation pour prendre en charge les SNP;
- Nombre de médecins participant au SAS;
- Nombre de demandes du SAS ayant abouti à un rendez-vous par la CPTS.
- Mis en place des conventions de coopération avec les établissements sanitaires pour l'admission en hospitalisation directe des patients du territoire.

Mission 2

Organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient



- Nombre de patients effectivement accompagnés ayant bénéficié d'un parcours par rapport au potentiel de patients qui auraient pu en bénéficier;
- Nombre de parcours identifiés.
- Mettre en place des temps d'information/sensibilisation en faveur des professionnels de santé autour des facteurs de risque de la grossesse;
- Mise en place de fiche et d'outil de liaison :
- Réalisation d'un protocole de prise en charge spécialisée (neuro; cardio;...)
- Définition des modalités de repérage et d'orientation des patients entrant dans le cadre du parcours (exemple : patients

Mission 3

Développement des actions territoriales de prévention



- Nombre d'actions de prévention ou de dépistage déployées;
- Nombre de patients bénéficiant d'actions de prévention ou de dépistage;
- Évaluation de la satisfaction des patients.
- Formation/Communication/Evè nement (journée) sur des thématiques spécifiques (prévention des risques liés à la grossesse, prévention des conduites addictives...)
- Mettre en place des conventions de coopération avec les établissements sanitaires pour l'admission en hospitalisation directe des patients du territoire.

Mission 4 Nouveau

Participation à la réponse aux crises sanitaires graves



- Elaboration du plan de crise,
- Actualisation annuelle du plan ;
- Nombre de professionnels de santé participant aux actions ;
- Nombre de professionnels formés aux situations de crise;
- Nombre d'actions réalisées.
- Organisation d'une formation pour la gestion de crise

Indicateur de RESULTAT = mesure et impact de l'action

Indicateur de MOYEN = outil et process mis en place pour permettre la réalisation de l'objectif.

Mission Complémentaire

Développement de la qualité & de la pertinence des soins



- Nombre de thématiques abordées ;
- Nombre de professionnels de santé participant aux groupes d'analyse de pratiques pluriprofessionnelles;
- Réalisation de plan d'actions.
- Organisation d'une formation interprofessionnelle pour le repérage et la déclaration d'évènements indésirables

Mission Complémentaire

Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire.



- Nombre de maîtres de stage ;
- Nombre de professionnels de santé accueillis en stage ;
- Nombre de professionnels nouvellement installés ;
- Satisfaction des professionnels en formation ;
- Démographie des professionnels de santé.
- Nombre de consultation du site web de la CPTS